

Nancy Audet

Ils s'appellent tous  
**Courage**

**CRI DU CŒUR POUR LES ENFANTS DE LA DPJ**

## CHAPITRE I

# Elle ne devait pas mourir

Nous sommes le 28 avril 2022. Je file sur l'autoroute 40, complètement perdue dans mes pensées et un peu anxieuse. Je me dirige vers les bureaux de SOS Avocats, où je vais rencontrer l'avocate Valérie Assouline. Je l'ai déjà croisée sur un plateau de télé, mais nous n'avons jamais eu la chance de discuter seule à seule.

Je suis nerveuse parce que j'ai le sentiment que nous avons des visions différentes au sujet de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Elle se porte souvent à la défense des parents biologiques. De mon côté, je milite surtout pour la protection des enfants. Je ne sais pas si l'on va réussir à s'entendre. Nos discussions des derniers jours, au téléphone, m'ont quand même un peu rassurée. M<sup>e</sup> Assouline n'a pas la langue dans sa poche. Elle peut se montrer intransigeante lorsqu'elle parle des lacunes de la DPJ. Son franc-parler ne plaît pas à tout le monde.

Après m'être stationnée devant ses bureaux, situés dans un immeuble en bordure de l'autoroute transcanadienne, j'attrape le sac dans lequel j'ai déposé des sandwiches au saumon fumé et une salade. L'heure du dîner approche et je me dis qu'elle aura peut-être envie de manger tout en discutant avec moi.

Lorsque les portes de l'ascenseur s'ouvrent, au sixième étage, M<sup>e</sup> Assouline m'attend avec un large sourire. Déjà, je sens le stress qui tombe. On échange quelques mots, elle se tourne et me lance : « Regarde, tout est dans cette salle de réunion. » La longue table brune déborde de documents. Voilà toute sa vie, sa courte vie, qui se trouve sur cette table. Je parle de celle que nous avons surnommée la fillette de Granby. Cette enfant est morte le 30 avril 2019 après avoir subi des sévices corporels d'une rare violence. Elle n'avait que 7 ans. Sa belle-mère a, depuis, été reconnue coupable de meurtre au deuxième degré et son père a plaidé coupable à une accusation de séquestration.

Cette enfant, je vais lui donner un nom. Pour moi, elle s'appelle Courage. Elle mérite de porter ce nom, car elle a démontré une force et une détermination hors du commun. Elle voulait s'en sortir. Elle voulait vivre. Plus, elle avait une rage de vivre. Elle a fui encore et encore. Elle s'est réfugiée dans un dépanneur. Elle a sonné chez un voisin. Elle a sauté par la fenêtre au beau milieu de la nuit, nue et affaiblie. Malgré les sévices. Malgré la dou-

leur. Malgré l'indifférence et le manque d'amour. Oui, elle voulait vivre. Elle n'a jamais abandonné. Elle a été affamée. Elle a été enfermée. Elle a été ligotée et transformée en momie... à tel point qu'elle ne pouvait plus respirer. Elle a suffoqué. Seule, étendue sur le sol dans son urine et son vomi, elle a cessé de respirer. Elle ne pouvait plus se battre. Je n'ose pas imaginer sa solitude dans les derniers moments de sa vie. Nous ne pouvons jamais, jamais l'oublier. JAMAIS.

M<sup>e</sup> Assouline représente la mère et la grand-mère paternelle de cette petite fille. Au moment d'écrire ces lignes, en juin 2022, elle pilotait une poursuite au civil contre la Direction de la protection de la jeunesse, des intervenants et le Centre de services scolaire du Val-Des-Cerfs. Elle juge qu'ils ont commis des erreurs graves qui ont mené à ce drame ayant secoué tout le Québec. L'avocate œuvre habituellement en droit familial, mais la rencontre avec la mère de la fillette de Granby aura complètement transformé sa pratique. « Elle m'a trouvée », dit-elle. Je la sens à fleur de peau. Je le suis aussi. Nous sommes à la veille du troisième anniversaire de son décès. « Chaque fois que j'ai une journée importante, je porte un pendentif avec ses cendres à l'intérieur. Elle me donne la force de continuer. »

Sur la table, plusieurs photos de la petite ont été déposées. J'en avais vu passer une, au moment du drame, sur les

médias sociaux, mais tout avait été rapidement retiré à cause d'une ordonnance de non-publication. J'ai donc l'impression de la voir pour la première fois. Elle a de beaux cheveux châtain. Ses petites tresses lui donnent un air coquin. Elle sourit à pleines dents et ses jolis yeux bleus brillent. Elle est toute menue et délicate dans sa robe de princesse. Elle porte du rouge à lèvres et du vernis à ongles. Elle tient un toutou sur ses genoux. Cette photo respire le bonheur. Ça me fait du bien de la voir heureuse.

Je prends le temps de regarder attentivement chaque photo. Chaque détail. Je remarque que Courage sourit de moins en moins. On la voit dépérir. On voit son regard s'éteindre. Sur la dernière photo, elle n'a que la peau sur les os et elle est étendue sur son lit d'hôpital, maintenue en vie grâce à un respirateur. Elle a le contour des yeux mauves. Cette photo a été prise quelques heures avant son décès. Elle transperce le cœur. Comment avons-nous pu laisser cette petite fille de 7 ans mourir ainsi? Comment avons-nous pu fermer les yeux? Je laisse les larmes couler sur mes joues. Je regarde M<sup>e</sup> Assouline et lui dis : « La seule façon de lui redonner sa dignité, c'est de nous battre pour que cela n'arrive plus jamais. » Émue, elle me fait un signe de la tête qui veut dire : « Tu as raison. »

Ensuite, je regarde cette vidéo dans laquelle elle chante à tue-tête un morceau de Johnny Hallyday : « Que je t'aime, que je t'aime, que je t'aime ! Que je t'aime, oh que je t'aime ! » Sa

grand-mère filme l'enfant tout en l'encourageant à continuer. La petite tient à la main une lampe de poche qui fait office de micro. Elle sourit. Elle porte une jolie robe rouge avec un collant blanc et de petits souliers noirs. Elle est magnifique. C'était quelques semaines avant que la DPJ retire Courage à sa grand-mère pour l'envoyer chez son père. Elle habitait chez sa grand-mère paternelle depuis sa naissance, en 2012. Toutes deux avaient un lien d'attachement très fort.

Le calvaire de Courage a commencé fin 2015. Malgré les nombreux drapeaux rouges, son père inapte et violent a réussi à enjôler la DPJ et à récupérer la garde de sa fille. Son père et sa belle-mère ont été ses pires bourreaux. Sa grand-mère, elle, a perdu tout accès à sa petite-fille. Personne n'a pensé à l'intérêt de la fillette, au fait qu'on allait la briser complètement en la coupant de tout ce qu'elle connaissait. Elle était aimée. Elle était heureuse. On l'a déracinée sans aucune raison valable. Et elle est morte.

•••

Dans les médias, on a souvent parlé de la grand-mère de Courage. Elle mérite d'être entendue, car elle avait raison sur toute la ligne : son fils n'était pas apte à prendre soin de Courage et à la protéger.

En revanche, on a peu entendu parler de la maman de la petite. Elle a été dépeinte comme une femme inapte et

atteinte de graves troubles de santé mentale. Pourtant, un jugement rendu par le juge Mario Gervais en janvier 2020 trace le portrait d'une femme qui s'est longtemps battue pour ses enfants. Une femme qui avait de multiples défis à surmonter, mais qui a toujours refusé de baisser les bras.

J'ai eu envie de lui donner la parole... de lui offrir une voix. Malgré ses craintes, elle a accepté de me rencontrer. Elle a demandé d'être accompagnée de M<sup>e</sup> Assouline, son avocate. C'était important pour elle de ne pas être seule, et je la comprends.

Quelques jours plus tard, je prends donc à nouveau la route. C'est un doux matin ensoleillé de printemps, mais je me sens fébrile. Alors que je prends la direction de Granby, je tente de calmer cette agitation en éteignant la radio et en pensant plutôt à tout ce que je sais au sujet de Courage. Cela fait trois ans qu'elle m'accompagne dans cette lutte que j'ai décidé de mener pour sensibiliser les gens à la maltraitance. Je ne l'ai pas connue, mais elle fait partie de ma vie. Chaque fois que je mets un genou au sol ou que je me décourage, je pense à elle et je me relève avec force et conviction.

Je viens d'immobiliser ma voiture dans le stationnement du Tim Hortons situé sur la rue Principale lorsque je vois arriver la mère de Courage. Je la regarde au loin et elle me salue d'un sourire. Pour des raisons de confidentialité, je n'ai pas le droit de dévoiler son identité. Je

vais donc l'appeler Catherine. Un prénom que j'affectionne particulièrement.

M<sup>e</sup> Assouline conduit et Catherine est assise du côté passager. Je m'approche de sa fenêtre. Elle a une vapoteuse à la main. Tout naturellement, on amorce une discussion sur la nicotine. Catherine ne fume plus la cigarette depuis un an, mais elle ne se sent pas encore capable d'arrêter la vapoteuse. Ça la calme, me confie-t-elle.

Lorsqu'elle sort de la voiture, je réalise à quel point elle est menue : un peu plus de 5 pieds, à peine plus de 95 livres. Elle m'avoue avoir perdu beaucoup de poids récemment. « C'est plate, j'avais réussi à prendre du poids. Je dépassais les 120 livres, mais j'ai tout perdu », laisse-t-elle tomber.

Elle a de beaux cheveux châtain clair, comme ceux de Courage. Elles se ressemblent beaucoup. Catherine parle vite, très vite. Un vrai moulin à paroles. Elle semble en état d'hypervigilance. Elle me raconte qu'elle traverse une autre période difficile et qu'elle doit encore déménager. Cette instabilité la mine et mine aussi sa confiance.

La femme devant moi, maman de cinq enfants, est âgée de 31 ans. Ses yeux s'illuminent lorsqu'elle parle d'eux. Ils sont sa raison de vivre. Je comprends que, pour elle, la vie est un combat. Ça fait longtemps qu'elle se bat. Je la sens fatiguée et je me doute qu'elle n'est pas outillée autant



qu'elle le voudrait. Rapidement, mon cœur se connecte au sien. Je refuse de la juger. J'ai envie de comprendre son parcours et de savoir ce qui a mené une maman qui aime autant ses enfants à en perdre la garde.

Catherine n'avait que 7 ans lorsqu'elle a été violée par un membre de sa famille. Sept ans, c'est exactement l'âge qu'avait Courage au moment de son décès. La jeune femme a subi de nombreux abus sexuels qui ont laissé des traces, tant sur son cœur que sur son âme. À 10 ans, elle s'est retrouvée en famille d'accueil, tout comme ses cinq frères et sœurs. Ils ont tous été séparés. Catherine s'est sentie seule et perdue.

Elle avait 16 ans lorsqu'elle a pu sortir du système de la DPJ pour retourner chez sa mère. Et c'est là qu'elle a sombré : alcool, drogue et prostitution. Elle a touché le fond. Elle le dit elle-même, elle n'avait aucune estime d'elle-même. C'est dangereux de ne pas s'aimer et de penser qu'on ne vaut rien. On se dirige trop souvent vers des relations malsaines et toxiques parce que, intérieurement, on pense que c'est la seule chose qu'on mérite. On mérite des miettes et le bonheur n'est pas une option.

C'est dans ce contexte que, au début de la vingtaine, Catherine a rencontré le père de Courage. Elle était fragile et sans ressources lorsqu'elle est tombée enceinte. Il y a eu

un signalement à la DPJ avant même la naissance de la petite. Catherine connaissait bien ces gens qui sont venus prendre le bébé à l'hôpital. La roue qui tourne. Ça arrive souvent. Trop souvent. Un enfant du système se fait enlever son enfant par ce même système qui n'a pas été capable de lui offrir les outils nécessaires pour se sortir de la misère et de la souffrance d'une enfance volée et saccagée.

La jeune maman n'a jamais eu la garde de Courage. Les premières années, l'enfant vivait avec sa grand-mère paternelle, puis le père en a obtenu la garde. Catherine, quant à elle, n'a eu droit qu'à des visites supervisées, sauf la dernière année de la vie de sa fille. La dernière fois qu'elle l'a vue, la petite a exprimé des idées suicidaires. Elle avait des marques sur son corps. Sa maman a essayé de prévenir tout le monde. Elle a hurlé. Mais personne ne l'a écoutée.

Le 29 avril 2019, Catherine a reçu un appel. C'était sa belle-mère. Elle non plus n'avait pas le droit de voir la petite et n'avait plus de nouvelles d'elle depuis longtemps. Elle lui a annoncé qu'une petite fille de 7 ans était hospitalisée. Le cœur de Catherine n'a fait qu'un bond. Elle a appelé à l'hôpital, mais on a refusé de lui dire si c'était bien sa fille qui se trouvait entre la vie et la mort. Elle a contacté les policiers. En fait, elle a remué ciel et terre avant qu'on lui annonce la pire nouvelle qui soit : c'était bel et bien sa fille.

La jeune maman s'est précipitée à l'hôpital au chevet de sa fille qu'elle aimait tant. La DPJ a refusé qu'elle voie son enfant. Catherine a crié. Elle les a suppliés. On lui a finalement dit que Courage avait été réanimée trois fois. Ça a pris presque deux heures avant que la police la laisse entrer dans la chambre de son enfant. La petite était branchée de partout. Catherine s'est approchée, le cœur brisé. Elle lui a pris la main. «Je lui ai demandé pardon de ne pas l'avoir protégée. J'étais avec elle depuis cinq minutes lorsque son cœur a cessé de battre», m'a-t-elle raconté avant d'éclater en sanglots. À ce moment, M<sup>e</sup> Assouline et moi l'avons prise dans nos bras. Je me demande comment faire pour lui offrir un peu d'humanité... Elle en a tant manqué.

Courage a un petit frère. C'est le seul fils de Catherine. Le papa et sa conjointe – la belle-mère de l'histoire – en avaient aussi la garde au moment de la mort de la fillette. Le garçon a également été victime de sévices. Il a raconté aux policiers que son père et sa belle-mère le mettaient dans une douche froide pour le punir. Ils l'attachaient. Elle lui tirait les cheveux. On lui mettait du ruban sur la bouche. Il a aussi été témoin des graves sévices subis par sa sœur. Il n'avait que 5 ans lorsqu'il l'a vue s'éteindre à petit feu. Après qu'il a vu sa sœur mourir, son intervenante l'a emmené manger au McDonald's. Ça peut vous sembler une anecdote sans importance, mais j'ai du mal à imaginer ce petit bonhomme assis dans un restaurant de *fast-food* quelques heures après le décès de sa grande sœur.

Un interdit de publication m'empêche de décrire toutes les séquelles dont souffre le frère de Courage après ces années de tourments, mais la liste est longue. Trop longue. Un autre enfant abîmé par la vie et le système. Il sera primordial, voire capital, de lui offrir des services psychologiques durant plusieurs années dans l'espoir qu'il puisse guérir ou, du moins, arriver à vivre normalement malgré une enfance marquée par la violence.

Catherine me sort de mes pensées en me confiant qu'elle ne voit plus son fils non plus. C'était trop difficile pour elle. «Je le regarde et je vois Courage.» Il est en famille d'accueil où on tente d'en prendre soin depuis le drame. Sa mère ne sait pas si elle sera un jour capable de renouer avec lui. Ne reste qu'à espérer qu'il pourra briser le cycle de la violence. Est-ce que le système pourra le sauver? Est-ce qu'il croisera la route d'êtres humains qui l'aideront à panser ses plaies?

Catherine a eu trois autres enfants avec le frère de son ancien conjoint. Ils se sont séparés depuis et c'est lui qui en a la garde. Elle a le droit de les voir une fin de semaine par mois. En lisant les nombreuses notes de la cour à son sujet, je me rends compte qu'elle a suivi un nombre incalculable de formations. Elle a été accompagnée par des organismes qui aident les mères, de même que par le CLSC. Elle est loin du parent qui refuse l'aide offerte et qui ne veut pas se remettre en question. Catherine a tout fait pour améliorer

ses compétences parentales. Il est triste de constater qu'elle n'y arrive pas malgré tous ses efforts. Les enfants vont en souffrir. C'est une certitude. Mais je refuse de la juger et j'espère qu'elle va continuer de se battre. Pour eux, mais aussi pour elle. Je comprends mieux également la colère qui habite M<sup>e</sup> Assouline dans toute cette histoire. Elle me répète souvent qu'elle aide uniquement les parents qui veulent se prendre en main, mais que le système ne leur offre que très peu de soutien.

En partant, Catherine m'a prise dans ses bras, en pleurant. Je n'oublierai jamais ses paroles : « Ça me fait du bien de savoir qu'elle existe pour d'autres personnes que moi. Merci de ne pas l'oublier », m'a-t-elle soufflé à l'oreille avant de relâcher son étreinte. Je lui ai promis que j'allais toujours garder une place pour sa fille dans mon cœur.

# Table des matières

Préface d'André Lebon . . . . .	5
Avant-propos — Je rêvais d'écrire ce livre . . . . .	15
Chapitre 1 — Elle ne devait pas mourir . . . . .	19
Chapitre 2 — Un Québec gangrené par la maltraitance. . . . .	31
Chapitre 3 — Le cycle intergénérationnel . . . . .	37
Chapitre 4 — Vivre avec les séquelles . . . . .	43
Chapitre 5 — Ces enfants devant le juge . . . . .	53
Chapitre 6 — Où sont placés les enfants? . . . . .	63
Chapitre 7 — La vie dans un centre de réadaptation . . . . .	71
Chapitre 8 — Famille d'accueil: un défi humain. . . . .	87
Chapitre 9 — Le ballottage d'une famille à l'autre . . . . .	99
Chapitre 10 — Complexe primauté parentale . . . . .	107
Chapitre 11 — Difficiles réunifications familiales . . . . .	115
Chapitre 12 — L'éducation des enfants de la DPJ. . . . .	123
Chapitre 13 — Laissés à la rue. . . . .	129
Chapitre 14 — Un silence dangereux . . . . .	137

Chapitre 15 — DPJ à échelle humaine . . . . .	147
Chapitre 16 — Un vrai chien de garde . . . . .	153
Chapitre 17 — Tendre la main . . . . .	161
Chapitre 18 — Briser le silence . . . . .	165
Chapitre 19 — Un miracle appelé Maria. . . . .	171
Chapitre 20 — Agir concrètement . . . . .	183
Conclusion — Redonner espoir. . . . .	193
Postface d'Anaïs Favron . . . . .	197
Références . . . . .	200
Remerciements . . . . .	203